Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 23 (1999)

Artikel: Le développement du patrimoine rural durant le XIX siècle et l'influence possible de l'immigration dans la région de Tavannes et de Tramelan (1818-1881)
Autor: Schaeren, Christine
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064371

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE RURAL DURANT LE XIX^{E} SIÈCLE ET L'INFLUENCE POSSIBLE DE L'IMMIGRATION DANS LA RÉGION DE TAVANNES ET DE TRAMELAN (1818-1881)

Introduction

En se baladant dans la région de Tramelan et Tavannes, nous avons remarqué différentes expressions du patrimoine rural bâti. Comment donc se fait-il que l'on trouve dans une région si peu étendue autant de types de fermes dont certains sont manifestement étrangers à la région ? Telle est une des questions traitées dans notre travail de mémoire de licence en histoire contemporaine effectué à l'Université de Fribourg.

En général, tant pour la région de Tramelan que Tavannes, le patrimoine rural a subi de profondes modifications durant le XIX^{e} siècle. Si le cadre institutionnel et politique, ainsi que le développement économique, ont assurément joué pour beaucoup dans ces dernières transformations, il est en outre indéniable qu'elles sont en partie tributaires, directement ou indirectement, des mouvements démographiques survenus à cette époque.

Virgile Rossel, juriste tramelot, historien et homme de lettres réputé, a été un observateur attentif des transformations que subissait son Jura natal. Il nous les décrit dans un roman publié en 1925 sous le nom de Sorbeval[1], nom imaginaire d'un village du sud du Jura, mais que le lecteur situe très vite dans la région de Tramelan – Tavannes – Courtelary. Fils de paysan, il rappelle que le monde moderne du XIX^{e} siècle a transformé la physionomie de son vieux pays. L'essor industriel, en particulier de l'horlogerie, est un facteur déterminant. Les jeunes paysans, à la fois attirés par la nouvelle industrie et poussés par les crises fréquentes, quittent leur terre pour le travail d'usine ou une émigration définitive. Les places vacantes ont presque aussitôt été reprises par des nouveaux arrivés, souvent venus des régions suisses alémaniques du canton de Berne.

Le thème du « développement du patrimoine construit » paraît difficilement saisissable. Le sujet a pu être étudié grâce aux dossiers de l'assurance immobilière. Nous nous sommes particulièrement concentrés sur le fait que les toitures en bardeaux font peu à peu place à des toitures en tuiles. Ce genre de données n'a d'ailleurs jamais encore été exploité pour la région choisie.

Les sources statistiques : un décalage frappant entre Tavannes et Tramelan

Les différentes sources, essentiellement auprès des registres fonciers, registres de l'assurance incendie, recensements populaires et livres de paroisses, ont fourni les informations de base. Celles-ci ont permis de mettre en évidence un décalage dans le temps entre Tavannes et Tramelan en ce qui concerne le développement de la population et le nombre des bourgeois ainsi que des changements intervenus auprès des bâtiments.

Les périodes où interviennent beaucoup de changements montrent un décalage plus prononcé. Il s'avère que la période la plus propice aux transformations et migrations se situe entre 1861-1870 pour Tavannes, mais entre 1871-1880 pour Tramelan. Cet écart s'interprète facilement : la ligne de chemin de fer arrive vers 1874 à Tavannes et seulement vers 1884 à Tramelan. Avec le projet d'ouverture de la ligne de chemin de fer Bâle – Delémont – Moutier – Sonceboz – Bienne, Tavannes devient, jusqu'à l'ouverture du tunnel entre Moutier et Granges, un centre ferroviaire d'une certaine importance économique et stratégique. Il n'est donc pas étonnant de voir arriver des nouveaux commerçants et habitants.

Régions architecturales

Pour la chaîne jurassienne septentrionale, nous distinguons plusieurs régions architecturales :

Régions géographiques, exemples	Nom du type de maison	Description sommaire des bâtiments
Alsace: dans le vieux village d'Allschwil (BL)	ferme de l'Alsace (FAL)	Maison à colombage, peu de pierres utilisées, forme allongée; toit moyennement raide
Ajoie: dans la plaine d'Ajoie	ferme de l'Ajoie (FAJ)	Grande maison légèrement allongée en pierres avec peu de bois; toit moyennement raide
Franches-Montagnes: sur le plateau des Franches-Montagnes et sur la Montagne du Droit	ferme des Franches-Montagnes (FFM)	Grand bâtiment carré en pierres, peu de bois; toit très large et peu incliné qui ne dépasse guère les murs
Emmental: le long de la ligne de chemin de fer entre Berne et Berthoud	ferme de l'Emmental (FEM)	Très grande maison allongée, beaucoup de bois, peu de pierres, riche en ornements; toit très large et raide qui dépasse largement les murs
Jura bâlois: les vieux villages de Gempen (SO), Muttenz (BL) et Pratteln (BL)	ferme du Jura bâlois (FBS)	Maison allongée en pierres, peu de bois; toit moyennement raide
Jura français: entre Les Verrières (F) et Dôle	ferme du Jura français (FJF)	Bâtiment carré en pierres; toit à quatre pans, moyennement raide qui ne dépasse guère les murs
Jura vaudois: vallée de Joux	ferme du Jura vaudois (FVD)	Grande maison légèrement allongée ou carrée en pierres, souvent avec chape protectrice en tavillons; toit large, moyennement ou peu raide
Montagnes neuchâteloises: à La Chaux-du-Milieu	ferme des Montagnes neuchâteloises (FNE)	Grand bâtiment carré en pierres, avec peu de bois; toit large et peu raide
Vallées jurassiennes: vallée de Tavannes	ferme des vallées jurassiennes (FVJ)	Maison allongée, en pierres, avec peu de bois; toit moyennement raide

Regroupement de régions architecturales avec des exemples.

Les limites entre les régions ne sont jamais nettes; il y a toujours des formes intermédiaires. Néanmoins, on trouve aussi des influences en provenance d'autres cultures. Le «vecteur» est la migration.

Il y a de tout temps une «petite» migration, due, par exemple, aux mariages en dehors des villages, etc. Celle-ci ne rentre guère en compte pour cette étude.

Pour dépister les migrations plus importantes, nous avons puisé les informations dans les registres paroissiaux et, pour les changements intervenus auprès des formes et du matériel de construction utilisé, les registres fonciers.

La région architecturale détermine un territoire sur lequel on trouve un style unique de construction. Une zone de transition, par contre, montre plusieurs genres de constructions.

Les bâtiments ruraux de la région de Tramelan et Tavannes appartiennent principalement à deux zones architecturales différentes, la zone des fermes des Franches-Montagnes (FFM) et celle des fermes des vallées jurassiennes (FVJ)[2]; il s'agit subséquemment d'une zone de transition. Toutefois, il y a aussi des formes qui ne se laissent regrouper ni dans l'une, ni dans l'autre zone.

La ferme du type «maison de poteaux» ou maison de faîte est une construction spacieuse, construite presque entièrement en bois, avec un toit à quatre pans, extrêmement large

Ferme du type FEM avec une toiture fortement allégée, Sous-Montbautier.

Formes et affectations des bâtiments

Le développement des différents types de FFM durant les siècles derniers

Bien que les périodes de construction soient assez bien connues pour les FFM, les transformations fréquentes ont créé plusieurs types mélangés, parfois difficiles à dater. Ci-après, nous présentons rapidement quelques types de FFM construits entre le XVI[e] et le XIX[e] siècle[3].

La caractéristique principale des fermes des Franches-Montagnes est le grand toit à faible pente. La disposition asymétrique des fenêtres devient plus régulière et leur taille augmente au

mais beaucoup plus raide que celui d'une FFM. Aujourd'hui ce type de ferme existe encore dans l'Oberaargau (BE) et dans quelques régions voisines, dans le canton d'Argovie. Les exemplaires types rencontrés dans notre contrée se trouvent à Bellelay et à Sous-Montbautier. Une construction similaire, mais avec une toiture allégée se trouve à Sous-Montbautier (Saicourt), une deuxième aux Places (Tramelan), des régions où se trouvent encore aujourd'hui des anabaptistes. D'autres maisons, soit des FFM, soit des FVJ, soit des formes mélangées, montrent des «décorations bernoises», assurément survenues lors des travaux de transformation.

Ferme transformée avec un avant-toit en caisson en arrondi, Rière-Jorat, Tramelan.

cours du temps. Seule la « poiye »[4], la grande chambre de ménage aussi appelée la belle-chambre, garde souvent sa forme « gothique » d'origine.

Les fermes à trois ou quatre pans ont été construites jusqu'à la fin du XVI[e] siècle[5]. Aujourd'hui, les maisons à quatre pans sont devenues rares. Elles sont les seules à parfois montrer une couverture en bardeaux encore actuellement, comme le Musée rural des Genevez.

La FFM du XVI[e] ou du début du XVII[e] siècle montre la façade principale tournée vers le sud. Il s'agit souvent d'une maison couverte d'un toit à trois ou quatre pans qui comprend une charpente pyramidale sur chevalet, c'est-à-dire une construction à poteaux. Le Musée rural aux Genevez, la maison Liengme à Cormoret[6] ou la maison du Banneret Wisard à Moutier-Grandval font partie des derniers témoins de leur époque lointaine.

Vers la fin du XVII[e] ou au début du XVIII[e] siècle, la FFM montre sa façade principale tournée vers le sud. Avec une toiture à deux pans symétriques ou asymétriques, toujours en forme d'un toit à pignon, cette ferme peut être appelée prototype de la ferme franc-montagnarde connue aujourd'hui. Bien que le type de charpente ne soit plus celui d'une maison à trois ou à quatre pans, il s'agit d'une construction à poteaux.

La ferme type de cette période présente le pont sur la façade sud, à l'abri

FFM du XVI[e] siècle aux Genevez.

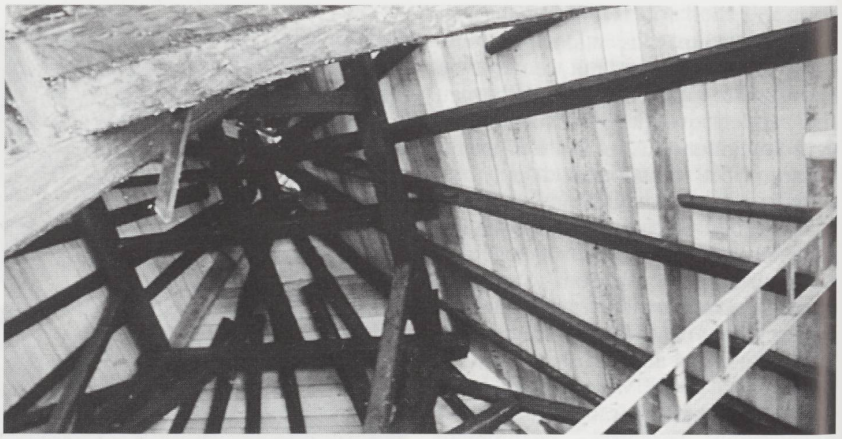

Charpente fraîchement rénovée (parties en bois clair) de la maison du Banneret Wisard à Moutier-Grandval.

des vents forts. Les ouvertures sont encore dispersées d'une façon irrégulière, voire asymétrique et leur forme reste souvent « gothique ».

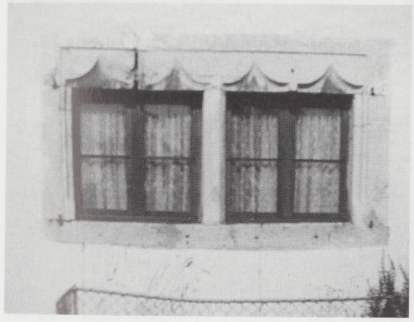

Fenêtre gothique avec linteau en forme d'accolade, XVIe siècle, Les Genevez.

Plusieurs fermes de cette époque ont été transformées durant le XIX^{e} siècle. Pour laisser entrer assez de lumière, les paysans horlogers ont posé des fenêtres supplémentaires d'une plus grande taille.

C'est à ce moment que les maisons commencent à posséder des ramées, plutôt de petite taille.

La FFM du milieu ou de la fin du XVIII^{e} siècle présente la partie d'habitation entièrement orientée vers le sud. Le pont se trouve sur la façade est ou nord. Les fenêtres sont plus grandes; elles sont aménagées d'une façon symétrique, mais ne sont pas nécessairement placées dans l'axe du pignon.

Groupe de FFM construites durant le XVII^{e} siècle et transformées et/ou rénovées, Le Cernil, Tramelan.

FFM du XVIII^{e} siècle, actuellement dans un fort mauvais état, Tramelan.

Cette FFM construite en 1812 servait anciennement comme relais et auberge, Tramelan.

FVJ à la Bottière, Saicourt. Il s'agit d'un type de maison appelé la « maltournée ». Ce nom vient du fait que la façade-chéneau et non la façade-pignon est tournée vers le sud[7].

La FFM construite durant XIX[e] siècle fait apparaître les ouvertures aménagées d'une façon symétrique et axiale. La ramée est fréquemment devenue un fronton ou un avant-toit en caisson, parfois avec un balcon.

Après plusieurs transformations, la forme d'un toit peut être entièrement différente de celle de l'origine. Il n'est pas rare de voir des formes étonnantes, comme celle qui représente, vu de haut, une croix avec ses deux faîtes de même longueur qui se joignent au milieu.

FFM transformée à plusieurs reprises. L'axe de l'annexe montre un décalage de 90° avec le bâtiment principal, Le Cernil, Tramelan. ➡

La transformation du patrimoine bâti

Le patrimoine bâti subit depuis toujours des transformations. Les altérations au niveau de la forme d'un bâtiment sont souvent engendrées par un changement d'affectations.

De même il y a des réparations suite à l'usure du temps et aux intempéries, qui permettent un renouvellement continu. Les nouvelles techniques et matériaux font ainsi souvent changer l'aspect extérieur d'un bâtiment.

Mais il y a aussi des agrandissements, des reconstructions et des rehaussements. Dès 1860, le registre de l'assurance incendie contient de plus en plus de bâtiments à deux, trois, voire quatre étages. Pendant le dernier siècle, le grand changement dans le domaine de la construction consiste à introduire les tuiles dans notre région. Aujourd'hui, il ne reste que quelques exemplaires de bâtiments, à caractère de musée, qui affichent de nouveau des bardeaux.

Ce changement s'est déroulé essentiellement entre 1830 et 1930. C'est une nouvelle loi qui a forcé les propriétaires à utiliser des tuiles pour renouveler une toiture défectueuse ou couvrir une construction récente[8]. L'évolution de l'utilisation du matériel de construction a souvent été tributaire de réglementations et de lois.

La façade principale d'une FFM est souvent tournée vers le sud pour ainsi profiter un maximum du soleil. Celles des FVJ ou d'autres types de bâtiments allongés – on parle de façades-gouteraux – ne le sont pas si régulièrement. Elles respectent plus souvent le relief, elles longent le fond d'une vallée, etc. Leur orientation dans l'espace est donc tributaire de cette contrainte.

Pour la distinction des différents types de fermes, le matériel de la toiture n'est qu'indirectement décisif. Une couverture en paille ou en chaume doit former une surface raide pour permettre à l'eau de s'écouler rapidement[10]. Pendant longtemps, on n'a pas cloué les bardeaux. Les clous étaient trop chers et, en outre, ils blessaient les bardeaux qui pourrissaient ainsi plus vite. Une toiture en bardeaux n'est possible que lorsque ces derniers sont tenus par des pierres et à condition que le toit ne soit pas trop raide.

Au niveau de la charpente, la grande différence entre des bâtiments couverts de paille, de chaume ou de bardeaux et ceux qui sont couverts de tuiles, est la solidité de la construction. Si pour les toits raides le poids est plus facilement réparti sur les poteaux ou murs portants, cela n'est point le cas pour les toits larges des FFM. Il résulte qu'une transformation d'une couverture en bardeaux vers une couverture en tuiles requiert de même un changement au niveau de la charpente, entreprise plus difficile et coûteuse.

Les maisons à trois ou à quatre pans sont devenues très rares dans la région de Tavannes-Tramelan. Souvent, elles ont été reconstruites d'une manière plus moderne après un incendie. La charpente modifiée donne au bâtiment un aspect complètement transformé, même si la construction de base persiste.

Les altérations supplémentaires et les décorations ont modifié l'aspect extérieur d'une construction. Une ramée qui protège la partie supérieure du pignon ou le lambrissage le couvrant entièrement en sont des exemples. Parfois, le pignon caché derrière un avant-toit en caisson en bois ajoute un volume supplémentaire à la partie haute d'une ferme. Cet avant-toit peut être brisé par un berceau arrondi du style bernois. Ce sont des transformations extérieures de ce style qui nous donnent l'impression de se trouver en face d'un nouveau type de bâtiments.

Les agrandissements possibles d'une FFM

D'habitude les murs extérieurs d'une ferme franc-montagnarde forment un carré, dont l'arête est plus petite que 20 mètres, ou un rectangle (= maison-bloc), avec la façade frontale plus longue que les murs du côté. Le volume d'une FFM est une unité. L'habitation, l'étable et la grange sont rassemblées sous un même toit. Bien que la répartition des différentes affectations puisse varier, il s'agit toujours d'une ferme tripartite.

A l'origine, il s'agissait de petites maisons[11], agrandies au fur et à mesure.

Souvent les agrandissements survenus de génération en génération, ont altéré le volume initial. Au cours des agrandissements, une maison-bloc peut devenir une maison semi-dissociée lorsqu'elle perd son unité de volume, ou redevenir une maison-bloc après de nouvelles transformations[12].

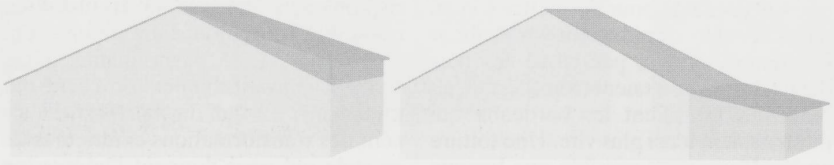

Ici, les pentes de toit sont brisées, soit par un toit rehaussé ou soit par une annexe avec un toit à angle différent[13].

Toute annexe qui détruit l'unité du volume et toutes toitures partiellement relevées qui cassent la pente du toit devraient être évitées (= dissociation du bâtiment)[14]. Mieux vaut agrandir un bâtiment entièrement qu'uniquement surélever le toit. Les quatre formes d'agrandissement montrées dans la figure suivante garantissent l'unité du volume et évitent une cassure de la pente du toit

Les agrandissements du type II respectent le volume original; ceux du type I, le brisent. Ils créent un bâtiment d'une forme dissociée, néanmoins sans casser la pente du toit. Les agrandissements du type III harmonisent le volume brisé. Après plusieurs agrandissements, le bâtiment retrouve sa forme initiale, cependant avec un volume plus important.

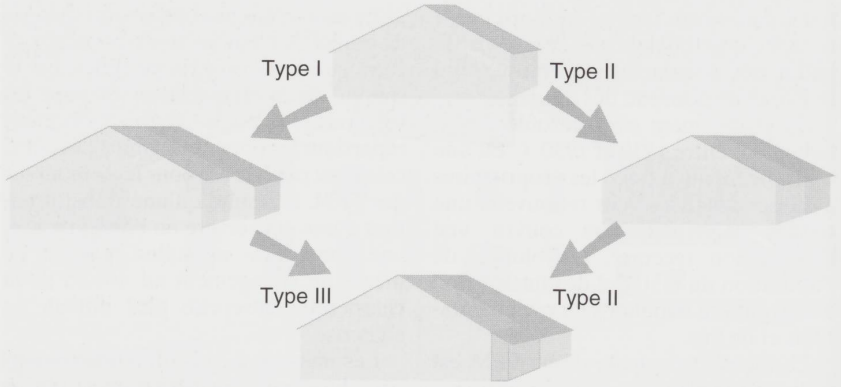

Les différentes formes d'un agrandissement d'une FFM[15].

Les affectations et leur influence sur la forme d'un bâtiment

Les possibilités d'intensification de l'agriculture et de l'élevage durant le XIX^{e} siècle ont influencé d'une façon non négligeable les changements d'affectations, et par conséquent, la forme des fermes.

L'introduction de nouvelles cultures, plus abondantes, force le paysan à augmenter la place de stockage. Le bétail gagne aussi en importance et la manufacture des différentes formes de produits laitiers nécessite un aménagement. A part les agrandissements, il en résulte fréquemment des bâtiments annexes.

Si les maisons tripartites étaient longtemps favorisées pour leur économie de place, de matière de construction et de chauffage, elles deviennent maintenant trop petites.

Malgré ces innovations, le secteur agricole perd de son importance durant le XIX[e] siècle. Un fait qui se reflète dans les inscriptions concernant les affectations des bâtiments assurés contre l'incendie. Les étables, granges et greniers sont souvent transformés et voués à une fonction dans le domaine de l'artisanat, de l'industrie ou des services.

A l'origine, les FFM ne portaient que quelques fenêtres minuscules. C'est principalement durant le XIX[e] siècle qu'on voit apparaître les grandes fenêtres qui permettent à la lumière de pénétrer dans les ateliers d'horloger toujours plus nombreux. Le travail à domicile devient très important à Tavannes et à Tramelan.

Construction et matériel

Elément clé : le matériel de construction utilisé

Si, aujourd'hui, on est habitué à utiliser toute sorte de matériaux de construction, cela n'était pas le cas durant les siècles précédents. Les moyens de transport lacunaires ont forcé les habitants des régions périphériques à utiliser les ressources du lieu.

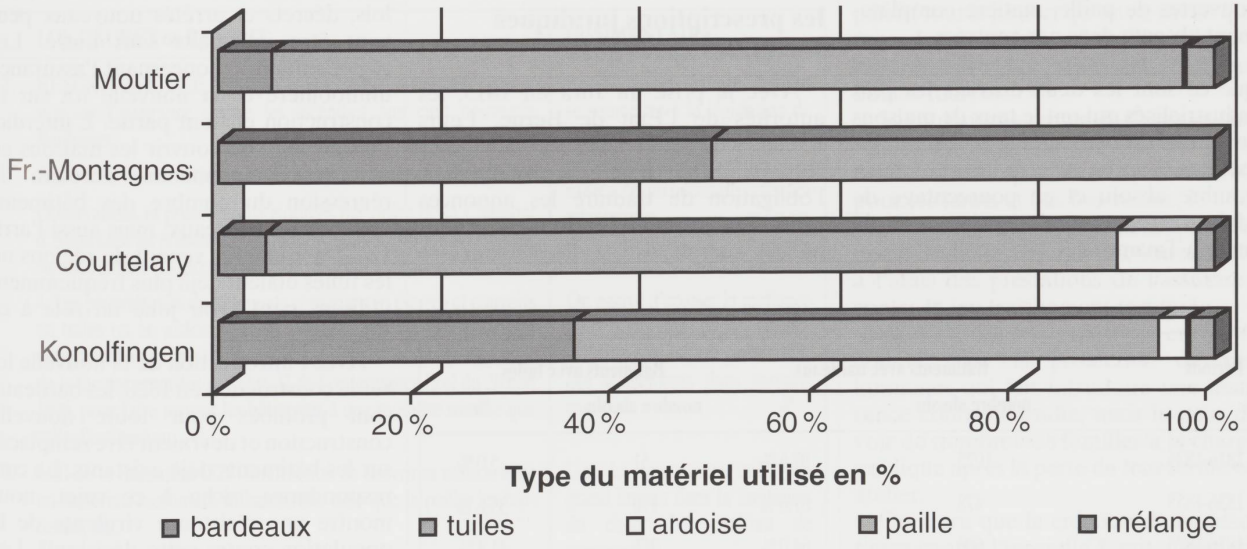

Le type du matériel de toitures nouvelles (en chiffres relatifs) entre le 1[er] janvier 1832 et le 31 décembre 1843 varie fortement selon les différentes régions[16].

Dans notre région, ces matériaux étaient les pierres calcaires disponibles en abondance et le bois de sapin, matériau renouvelable.

La toiture d'un bâtiment

Pour une partie de l'époque choisie (1828-1843), nous disposons des informations précises sur le matériau utilisé pour couvrir un bâtiment. A titre comparatif, nous avons ajouté les chiffres d'un district emmentalois. On y trouve un tout petit pourcentage de maisons couvertes de paille, matière complètement absente dans nos contrées.

Il n'est pas surprenant de constater que ce sont les deux districts les plus industrialisés qui ont le taux de maisons couvertes de bardeaux le plus petit. Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre absolu et en pourcentage de bâtiments couverts de bardeaux ou de tuiles à Tavannes et à Tramelan :

Le nombre de bâtiments couverts de bardeaux régresse fortement pendant la première moitié du XIX[e] siècle. Comme les ardoises et la paille ne sont guère utilisées dans notre contrée, le nombre de bâtiments couverts de tuiles augmente continuellement.

A partir de 1850, les deux tendances avancent au ralenti ; une partie importante de maisons est déjà couverte de tuiles.

L'influence de la réglementation sur la construction : les prescriptions juridiques survenues après 1815

Avec la prise du Jura en 1815, les autorités de l'Etat de Berne, Leurs Excellences souveraines de la Ville et République de Berne, se voient dans l'obligation de traduire les annonces officielles, comme les lois et ordonnances, en français[17], si elles veulent être comprises. Avec l'apparition de l'hebdomadaire *Journal du Jura*, elles peuvent dorénavant publier les arrêtés dans les cinq districts du Jura à partir de l'année 1817[18].

Le Code Napoléon qui a remplacé le système féodal de l'ancien évêché, a apporté des innovations et libertés appréciées. Les Jurassiens y tiennent férocement et les Bernois, devenus maîtres en 1815, sont obligés d'accorder des exceptions dans l'acte d'unification ainsi que dans les nouvelles constitutions de 1832 et 1846. Par contre, des lois, décrets et arrêtés nouveaux peuvent être introduits sans autre. Les réglementations concernant l'assurance immobilière et la nouvelle loi sur la construction en font partie. L'interdiction de 1828 de couvrir les maisons en matières inflammables accéléra la régression du nombre des bâtiments couverts de bardeaux, mais aussi l'arrivée des immigrés venant de régions où les tuiles étaient déjà plus fréquemment utilisées peut avoir joué un rôle à ce sujet.

Avec l'introduction de la nouvelle loi sur la construction en 1828, les bardeaux sont prohibés pour toute nouvelle construction et devraient être remplacés sur les bâtiments déjà existants. La correspondance, riche à ce sujet, nous montre une résistance virulente de la population contre cette décision[19]. Les arguments évoqués font preuve de beaucoup d'imagination et de peu de volonté d'affronter un changement.

Période	Bâtiments avec bardeaux		Bâtiments avec tuiles	
	nombre absolu	%	nombre absolu	%
1816-1835	1025	97,6 %	51	5,0 %
1836-1855	478	67,6 %	170	35,6 %
1856-1875	608	64,0 %	251	41,3 %

Comparaison du développement selon le type de couverture de toit des nouvelles constructions à Tavannes et à Tramelan et des bâtiments déjà existants entre 1816 et 1875.

L'abus du bois et les restrictions qui en résultent

Pour couvrir une nouvelle toiture ou pour en faire des réparations, le bois est largement à disposition sur les hauteurs du Jura. Il est plus avantageux que tout autre matériau. C'est pourquoi, au début du XIX[e] siècle, les bardeaux sont encore quasiment omniprésents.

Quoique Berne ne fut pas le premier Etat à interdire la couverture en bardeaux, il s'en occupe d'une manière plus décidée que ne l'ont fait auparavant les princes-évêques et seigneurs au milieu du XVIII[e] siècle.

Indigné par l'abus du bois qui est précieux et en train de devenir rare, Théophile-Rémy Frêne fait, en 1768 déjà, des constatations intéressantes et étonnantes à la fois:

LOI, DÉCRET ou RESCRIT	COMMENTAIRE
1. RESCRIT de LL. EE. l'Avoyer et le Conseil concernant l'extension de l'assurance contre les incendies aux cinq nouveaux Bailliages. Signé le 12 février 1816 par la Chancellerie de Berne: Gruber[20] Observations et prescriptions ajoutées par ordre de la Chambre d'Assurance au présent recueil des ordonnances publiées sur l'assurance contre les incendies.	Les nouveaux districts doivent se soumettre à la législation de l'Ancien canton dans le domaine de la construction et des assurances, ce qui nécessite certaines adaptations.
4. Les propriétaires de bâtiments construits en pierres et couverts en tuiles ou en ardoises, ayant peu à craindre une destruction entière de leur propriété, peuvent trouver de l'avantage à profiter de la faculté accordée par l'art. II de l'ordonnance [loi] du 28 mai 1806, pour faire assurer les bâtiments à une moindre somme que celle d'estimation... [21]	On essaye d'apaiser la méfiance de la population contre la nouvelle législation en promettant des allégements dans certains cas.
2. LOI du 11 décembre 1828: interdiction de couvrir sa maison avec un matériau facilement inflammable, telle que la paille, les bardeaux, etc.	Une loi importante qui a un grand impact dans la limitation du choix du matériau de construction.

Tableau des lois, décrets et rescrits édités par LL.EE. de Berne après 1815.

«...Si les bêtes nuisent aux forêts, les hommes n'y vont que pour les dépouiller. A voir comment l'on y procède, il paraît que l'on est persuadé que les bois sont inépuisables, et qu'ils prospéreront à mesure qu'on en abusera et qu'on les maltraitera...»[22].

«...Par exemple: on couvre les maisons de grossières échandoles de bardeaux de sapin. Vu la manière de faire ces bardeaux, il faut les plus gros bois, et surtout ceux qui fendent le mieux. Cette sorte de couverture était de saison lors des siècles passés, que les forêts occupaient tout le pays et qu'on ne savait que faire du bois. Mais aujourd'hui, il n'y a point de ravage plus destructif dans nos hautes futayes...»[23].

Si en d'autres temps, il s'agissait surtout d'un souci de sauvegarde de la forêt, source importante de combustible pour les hauts et bas fourneaux, le nouveau projet, visant les bardeaux, s'occupe des incendies fréquents, souvent liés à l'abus des prestations de l'assurance contre le feu fraîchement instaurée.

Au XIX[e] siècle, ce n'est pas encore la crainte pour la protection de vies humaines qui fait introduire une assurance contre-incendie, mais la peur de voir de nombreuses familles à la charge publique après la perte de leur ferme ou atelier.

On a cru que la création d'une assurance contre l'incendie ferait automatiquement diminuer les sinistres et que la mise en place d'une assurance rendrait les gens responsables de leurs biens.

Mais, très vite, la situation contraire est arrivée. Le nombre de sinistres augmenta; apparemment les sommes assurées ne correspondaient pas nécessairement à la valeur du bâtiment détruit; certains bâtiments étaient largement surestimés.

Dans une lettre du 7 janvier 1845, le préfet du district de Delémont s'en plaint auprès du directeur du Département de l'intérieur. Il estime en effet avoir connaissance de plusieurs cas d'escroquerie d'assurance potentielle. Il mentionne les exemples suivants: un bâtiment est estimé à 1800 francs, mais vendu pour 964 francs; un autre est offert pour 640 francs bien qu'il soit assuré pour 800. Lors d'une nouvelle estimation, on trouve des maisons anciennement chiffrées à 400, 1200 et 1800 francs et qui ne valent que 160, 560 et 960 francs respectivement[24]. Le préfet du district de Courtelary propose l'élection d'un nouvel expert pour établir les estimations et pour ainsi éviter des problèmes de surestimation[25]. Et comme il était difficile de prouver la présence d'un acte criminel lors d'un incendie, le Gouvernement voulait introduire le lien direct entre la somme assurée et la valeur réelle d'un bâtiment pour limiter les cas d'escroquerie.

Opposition aux tuiles

La loi de 1828, interdisant toute utilisation de couverture de toit en bois, causa une avalanche de demandes d'exception qui nous indiquent qu'il y avait des propriétaires qui ne voulaient à aucun prix se soumettre à cette nouvelle législation.

La rareté des tuiles était souvent mentionnée lors des infractions contre la loi interdisant les bardeaux[26]. Subséquemment, le directeur du Département de l'Intérieur mena son enquête en 1850 pour savoir combien de tuileries sont à disposition dans chaque district, dans quel état elles se trouvent, et combien on recense de dépôts de tuiles. Le résultat était plutôt terne:

Districts	Nbre de tuileries	Nbre de dépôts	Endroits
Courtelary	7	–	Corgémont, La Ferrière, Villeret, Courtelary, Tramelan-Dessous, Péry et Orvin
Franches-Montagnes	2	–	Saignelégier (activité cessée), Clos-du-Doubs (à activité réduite), Soubey
Moutier	9	–	Moutier, Loveresse, Tavannes, Bellelay, Souboz, Courrendlin, Mervelier

Le nombre de tuileries et de dépôts de tuiles dans les districts de Courtelary, Moutier et des Franches-Montagnes en 1856[27].

Mais la pénurie des matériaux peu inflammables n'était qu'un aspect de l'opposition des propriétaires de bâtiment. Un autre facteur constituait qu'un toit en ardoise, en pierres ou en tuiles pèse trop lourdement sur une charpente érigée pour porter des bardeaux et devait être renforcée ou reconstruite, opération très coûteuse. Non seulement la stabilité de la charpente était accusée mais aussi la faible pente, moins favorable aux tuiles qu'une toiture raide. L'eau ne coule pas assez rapidement sur une surface peu inclinée; restant sur place, elle peut trouver un passage à travers les couches de tuiles partiellement superposées. Les bardeaux par contre sont, grâce à leur longueur considérable, superposés et assemblés en trois à quatre couches pour éviter ce problème. D'ailleurs, beaucoup de bâtiments construits après la mise en vigueur de la nouvelle législation de 1828, montrent une toiture sensiblement plus raide qu'avant.

Il arrivait fréquemment que la nouvelle construction soit déjà couverte de bardeaux lorsque le propriétaire s'aperçut de son infraction. Il essaya alors d'obtenir une autorisation d'exception, généralement attribuée[28]. Il suffit qu'un bâtiment fut solitaire et construit avec une cuisine entièrement en pierre ou

qu'une grange fut bien isolée du reste et ne contint pas de place de feu pour qu'une autorisation fut accordée. Les années 1872-1874 montrent seulement 30 demandes refusées sur un total de 990 demandes pour tout le canton. Si les demandes d'exceptions étaient nombreuses durant la deuxième moitié du XIX[e] siècle, les amendes contre les propriétaires en infraction l'étaient aussi. Durant les années 1830 et 1840, les amendes étaient de l'ordre de dix francs suisses pour une couverture en bardeaux sans autorisation, somme qui est considérable, si on s'imagine que la valeur d'une maison variait entre 160 et 960 francs environ[30].

Démographie

Les émigrations et immigrations

Tous les districts jurassiens connaissent des phases d'émigration et d'immigration durant le XIX[e] siècle. Toutefois, les deux phénomènes sont liés, car l'industrialisation attire un certain nombre de paysans qui vendent leur bien pour s'installer dans un centre horloger. Les immigrés, arrivés de régions où les terres sont devenues rares, les remplacent.

A Courtelary, une phase de croissance importante de la population a principalement lieu au début du XIX[e] siècle, tandis qu'à Moutier c'est vers la fin du siècle. Les Franches-Montagnes montrent une augmentation plus forte jusqu'en 1856, puis une certaine régression. Le district de Courtelary devient une région d'attraction par l'implantation de l'horlogerie, tout comme les Franches-Montagnes. Moutier ne ressent cette influence que plus tard.

Si la population se développe plus lentement pendant la deuxième moitié du XIX[e] siècle à Courtelary et aux Franches-Montagnes, c'est dû à une mortalité élevée des enfants en bas âge[34].

Dans les Franches-Montagnes, nous trouvons l'effet d'un certain exode rural

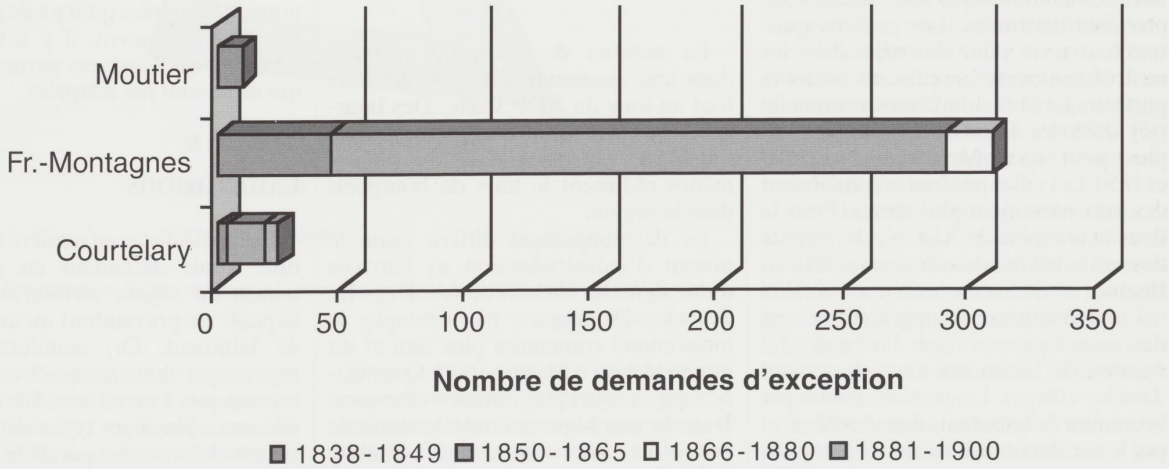

Nombreuses sont les demandes d'exceptions pour couvrir une maison de bardeaux dans les Franches-Montagnes.

Districts/villes	1798-1800	TC_1[31] (en %)	1850	TC_2[32] (en %)	1900
Courtelary	9193	1,17	16406	1,04	27538
Franches-Montagnes	8379	0,40	10210	0,30	11854
Moutier	5125	0,79	7602	1,33	14708
Bâle	16934	1,33	29698	2,69	112227
Bienne	3297	1,20	5974	3,29	30117
La Chaux-de-Fonds	7058	1,50	14868	1,90	38028

Lévolution du nombre d'habitants et du taux de croissance annuelle dans trois districts ainsi que dans trois villes sélectionnées[33].

à la fin du siècle. Pour le district de Moutier, ces phénomènes sont décalés de plusieurs décennies. Les paysans quittent leur terre pour s'installer dans les centres horlogers grandissant toujours plus vite. Le taux de croissance annuelle (tc) dans les Franches-Montagnes est plus petit qu'à Moutier entre 1800 et 1850. Les villes par contre connaissent des taux nettement plus élevés. Pour la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, ce taux devient extrêmement élevé pour Bâle et Bienne.

Le dynamisme démographique eut des conséquences sur l'habitat. Le nombre de bâtiments s'accroît surtout dans les villages. Le quotient formé par le nombre de bâtiments dans le village et par le nombre de bâtiments à l'extérieur augmente constamment entre 1826 et 1899.

Les bourgeois

Le nombre de bourgeois résidant dans leur commune d'origine diminue tout au long du XIX^{e} siècle. Des bourgeois quittent leurs communes et des immigrés s'y installent. Les deux phénomènes réduisent le taux de bourgeois dans la région.

Le développement diffère selon le niveau d'industrialisation et l'arrivée d'une ligne de chemin de fer. Dans les Franches-Montagnes, par exemple, le mouvement commence plus tard et est moins fort qu'à Moutier ou à Courtelary, qui a quelques années d'avance. Dans le graphique relatant les taux de bourgeois par districts, Courtelary indique un taux plus bas que dans tous les autres districts déjà en 1818.

L'intégration

A partir des années 1860, on constate une variation du taux des habitants parlant une autre langue que le français. Pour Courtelary, nous trouvons un développement très spectaculaire. Après une montée très prononcée, tout comme à Moutier, le taux d'habitants germanophones retombe rapidement à quelque 20 %. La raison est qu'une grande partie des nouveaux arrivés se sont adaptés et leurs enfants se déclarent francophones.

Là où le taux d'habitants germanophones reste relativement élevé, il existe deux explications possibles. Premièrement, il y a toujours autant de nouvelles arrivées qu'il y a de gens adaptés. Deuxièmement, il y a un certain pourcentage d'arrivées germanophones qui ne se sont pas adaptées.

Conclusions

Les spécialistes en matière d'architecture rurale défendent en général la notion de région architecturale, dans laquelle ne prévaudrait qu'un seul type de bâtiment. Or, manifestement, la région que nous avons circonscrite ne répond pas à ce critère. En effet, on y découvre plusieurs types de bâtiments ruraux. L'existence parallèle de fermes des Franches-Montagnes et de fermes des vallées jurassiennes nous indique

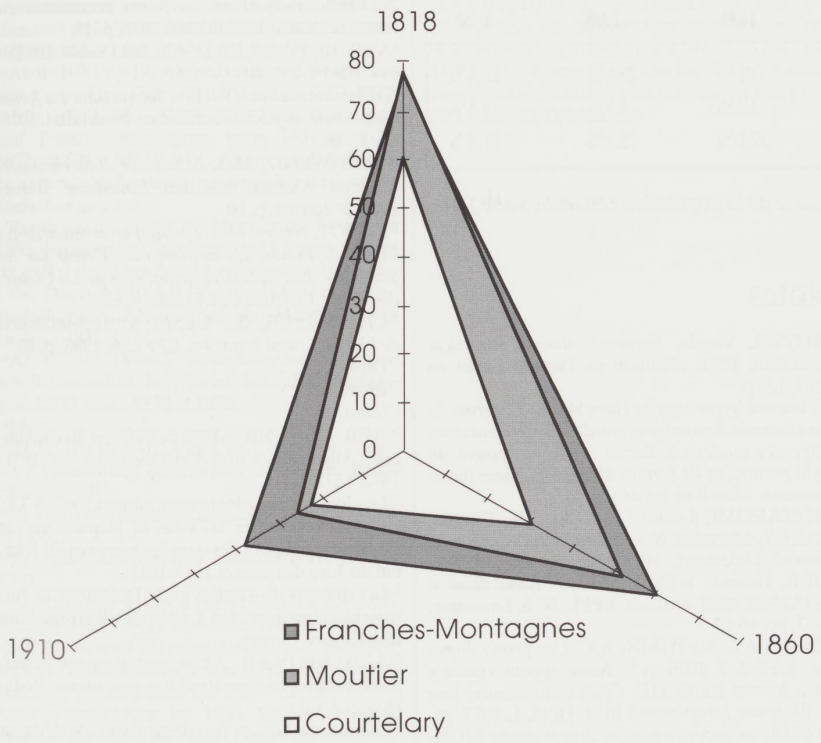

Le taux des bourgeois en % par rapport à la population résidente entre 1818 et 1910 dans trois districts[36].

qu'il s'agit d'une zone de transition. Toutefois, d'autres formes rencontrées ne peuvent pas être expliquées avec cet argument. Comment donc interpréter la présence du type bernois de l'Emmental ?

Il ne peut être compris que dans une perspective historique. A cet égard, il serait en outre intéressant de savoir si d'autres régions connaissent de tels apports extérieurs au niveau du bâtiment rural ou si le Jura est une des seules contrées à enregistrer une telle influence. A notre avis, il s'agit d'une situation exceptionnelle en Suisse.

Quel est l'apport d'une influence étrangère à la région sur le patrimoine rural bâti ? La présence de plusieurs cultures peut renforcer l'une et l'autre ; il s'agit dans ce cas d'un enrichissement. Cela peut aussi nourrir des conflits, tels que celui de la Question jurassienne. Les apports dans le domaine de la construction, par contre, nous semblent ambigus. Si les types « naturels » de la région sont particulièrement adaptés, selon les ressources, la topographie et le climat, il n'en va pas de même des types « importés ». Ces derniers affichent beaucoup de bois, un matériau de construction qui a pourtant de tout le temps dû être employé avec modération dans l'Arc jurassien. De surcroît, l'emploi du bois est peu recommandé dans un climat rude et humide. Si le problème de la pénurie de bois a aujourd'hui disparu, le second argument reste encore tout à fait d'actualité.

Les éléments influençant les changements au niveau du patrimoine rural bâti dans le courant du XIX^{e} siècle sont la législation changeante après le changement de l'appartenance politique de la région et la migration qui est surtout intervenue en transformant et rénovant les maisons désertées.

La législation a influencé d'une façon très particulière les bâtiments. Pour lutter contre le feu, l'obsession de condamner le bois comme matière de

Districts	1860	1870	1880	1888	1900
Courtelary	25,8 %	25,9 %	36,1 %	28,4 %	20,4 %
Franches-Montagnes	1,2 %	2,3 %	4,7 %	5,5 %	5,4 %
Moutier	25,5 %	29,1 %	37,1 %	38,1 %	31,9 %

Le taux des habitants germanophones, en pourcentage de la population résidente, varie fortement selon les districts et les périodes[37].

couverture de bâtiment provoque l'introduction de plusieurs lois, arrêtés et décrets. Elle a ainsi fourni un argument puissant contre les bardeaux. Tout en autorisant les planchers, ramées ou autres auvents en bois qui sont tout aussi dangereux pour la propagation d'un incendie d'une maison à une autre.

Le choix des deux régions de Tavannes et de Tramelan s'est révélé propice. Le décalage dans le temps de quelque dix ans pour les transformations survenues au niveau des bâtiments et au niveau des différents types de changements de propriétaires est révélateur. Il reflète, dans une certaine mesure, les décalages socio-économiques qui ont pu exister entre les deux villages. L'apport économique avec l'impact de la planification et de la construction des chemins de fer en est une démonstration évidente.

Christine Schaeren
Tramelan

Notes

[1]ROSSEL Virgile. *Sorbeval. Roman jurassien.* Tramelan, 1991, réédition de l'œuvre parue en 1925, 126 p.

[2]Selon une hypothèse de Hans Stähli : *La ferme du Jura bernois. Son origine, son développement et ses exigences modernes.* Berne, 1930, on trouve un style particulier de fermes dans les « vallées jurassiennes ». Mais il ne les définit pas.

[3]BONANOMI, Lydia ; CHEVALIER, Gérard ; BABEY, Marcelin. *Nos fermes jurassiennes, quel avenir ?* Delémont, 1987, chapitre 4. CHEVALIER, Gérard ; WESPI, Markus : *Réhabilitation de l'habitat rural jurassien,* EPFL, N° 6, Lausanne, 1983, pp. 66-67.

[4]CHOFFAT, A. ; JUBIN, A.C. *Une ferme disparue.* L'Hôtâ 2, 1979, p. 7. Aussi appelé « poêle » chez Jeanne BUECHE, *Comment restaurer une vieille ferme jurassienne ?* In : L'Hôtâ, 1, 1977, pp. 11 et 13 ; ou encore « poile », chez Auguste MONTANDON, *Notice historique sur le développement de la commune de Tramelan-Dessus jusqu'à la Révolution française.* Porrentruy, 1875. p. 26.

[5]BONANOMI, Lydia ; CHEVALIER, Gérard ; BABEY, Marcelin. *Nos fermes jurassiennes, quel avenir ?* Delémont, 1987, chapitre 4. CHEVALIER, Gérard ; WESPI, Markus : *Réhabilitation de l'habitat rural jurassien,* EPFL, N° 6, Lausanne, 1983, p. 66.

[6]CRÉLEROT, Pierre ; JUILLET, Germain ; VAUCHER, Frank. *Cormoret. Un village raconte son histoire,* 1994, p. 17-22.

[7]VIVIEN, Jacqueline. *La ferme jurassienne en pays neuchâtelois.* Neuchâtel 1975, p. 15.

[8]AEB : BB IV-619, BB IV-620, BB IV-642, BB IV-644, BB IV-645, BB IV-646.

[9]Définitions selon VIVIEN, Jacqueline. *La ferme jurassienne en pays neuchâtelois.* Neuchâtel, 1975, pp. 12-16.

[10]GSCHWEND, Max. *Schweizer Bauernhäuser. Material, Konstruktion und Einteilung.* Berne, 1983, 2e édition, p. 60.

[11]TISSOT, André. *Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds. La maison du « Cernil sur les Sautiers », Les Eplatures-grises, près de La Chaux-de-Fonds.* La Chaux-de-Fonds, p. 12.

[12]CHEVALIER, G. ; WESPI, M. *Réhabilitation de l'habitat rural jurassien, EPFL.* 6, 1983, p. 40.

[13]Dito, p. 24.

[14]Idem.

[15]Idem.

[16]AEB : BBIV-610. Akten betreffend Bedachungen. Allgemeines und Verschiedenes, ca. 1831-1872. 1872.

[17]Les lois et les ordonnances éditées par les LL. EE., souverains de la Ville et République de Berne, ont été publiées dans les numéros du Journal du Jura des années 1817-1837.

[18]Les districts de Laufon et de Delémont ne formaient qu'un district et La Neuveville formait un district avec Cerlier.

[19]AEB : BB IV-641. Akten und Berichte betreffend Vollziehung gesetzwidrig errichteter Bedachungen, s.d.

[20]*Journal du Jura* en deuxième partie de l'édition de tous les numéros de l'année 1817. Porrentruy, 1818, p. 21.

[21]Dito, pp. 22-24

[22]Extrait de : FRÊNE, Théophile-Rémy. *Mémoire.* Bienne, 1768, pp. 18-19. Cité par : *Anthologie jurassienne.* Tome premier : des origines au XIXe siècle. Porrentruy, 1964, p. 78.

[23]Idem.

[24]AEB : BB IV-600. Akten Brandversicherungen. Allgemeine Gebäudeversicherungen, 1831-1872. 1872, lettre du 7 janvier 1845.

[25]Dito, cette lettre datant du 15 mars 1845 est une

réponse à une circulaire du 25 février 1845 du directeur de Département de l'Intérieur du canton requérant à ce sujet.

[26]AEB: BB IV-619, Akten betreffend Bedachungen. Courtelary, Delémont, Erlach, ca. 1831-1872. AEB: BB IV-620, Akten betreffend Bedachungen. Franches-Montagnes, entre 1831 et 1872. 1872. AEB: BB IV-641, Akten und Berichte betreffend Vollziehung gesetzwidrig errichteter Bedachungen. s.d.

[27]Réponses du préfet de Moutier du 14 février 1856, du préfet de Courtelary du 15 février 1856 et du préfet des Franches-Montagnes du 16 février 1856. Dans: AEB: BB IV-610. Akten betreffend Bedachungen. Allgemeines und Verschiedenes, ca. 1831-1872. 1872.

[28]AEB: BB IV-642, Schindelbedachung. Geschäftskontrollen betreffend Schindelbedachungen. 1-990, entre 1872 et 1876.

[29]Idem.

[30]AEB: BB IV-641. Akten und Berichte betreffend Vollziehung gesetzwidrig errichteter Bedachungen. s.d.

[31]tc_1 = taux de croissance annuelle entre 1798/1800 et 1850.

[32]tc_2 = taux de croissance annuelle entre 1850 et 1900.

[33]KURMANN, Fridolin; MATTMÜLLER, Matthias; SCHLUCHTER, André, Die Bevölkerung der Schweiz um 1800: eine Auswertung der helvetischen Volkszählungen von 1798 und anderer zeitnaher Erhebungen, mit Einbezug der Bevölkerungsentwicklung bis 1980. *Studien Amtliche Statistik der Schweiz.* Bundesamt für Statistik, Berne, 1988. 1988, pp. 22, 41-42, 49, 55, 78, 80-83.

[34]PFISTER, Christian. *Im Strom der Modernisierung. Bevölkerung, Wirtschaft und Umwelt im Kanton Bern 1700-1914.* Berne, 1995, pp. 123-125.

[35]Il s'agit d'une comparaison effectuée pour la commune de Tramelan-Dessous selon les cartes existantes, trouvées dans les AEB: Planschrank, N° 398. Tramelan-Dessous. *1: 5000*, 1826; N° 402. Tramelan-Dessous. *1: 10000*, 1855; N° 403. Tramelan-Dessous. *1: 10000*, 1899.

[36]Selon les données des recensements des années 1818, 1837, 1846 et 1860.

[37]LAUBSCHER, Otto. *Die Entwicklung der Bevölkerung im Berner Jura insbesondere seit 1850.* Weinfelden, 1945, pp. 158-162. AEB: BB XIII A-219. Prozentuarechunungen und Zusammenstellungen aus den Volkszählungen von 1818, 1837, 1846, 1850, 1860, s.d.

Sources

Archives de l'Etat de Berne (AEB): Planschrank, N° 398. Tramelan-Dessous. *1: 5000*, 1826; N° 402. Tramelan-Dessous. *1: 10000*, 1855; N° 403. Tramelan-Dessous. *1: 10000*, 1899.

AEB: BB IV-600. Akten Brandversicherungen. Allgemeine Gebäudeversicherungen, 1831-1872. 1872, lettre du 7 janvier 1845.

AEB: BB IV-610. Akten betreffend Bedachungen. Allgemeines und Verschiedenes, ca. 1831-1872. 1872.

AEB: BB IV-619. Akten betreffend Bedachungen. Courtelary, Delémont, Erlach, ca. 1831-1872.

AEB: BB IV-620. Akten betreffend Bedachungen. Franches-Montagnes, entre 1831 et 1872. 1872.

AEB: BB IV-641. Akten und Berichte betreffend Vollziehung gesetzwidrig errichteter Bedachungen. s.d.

AEB: BB IV-642. Schindelbedachung. Geschäftskontrollen betreffend Schindelbedachungen. 1-990, entre 1872 et 1876.

AEB: BB IV-644. Schindelbedachung. Geschäftskontrollen betreffend Schindelbedachungen. 1-2099, 1878-1885, 1885.

AEB: BB IV-645. Schindelbedachung. Geschäftskontrollen betreffend Schindelbedachungen. 1-2070, 1885-1893. 1893.

AEB: BB IV-646. Schindelbedachung. Geschäftskontrollen betreffend Schindelbedachungen. 1-1990, 1893-1900, 1900.

BB IV-659. Akten betreffend Hausbauprojekte gegen die Einsprache erhoben wurde. Allgemeines und Verschiedenes 1831-1872, BB IV-661. Büren – Franches-Montagnes 1831-1872 et BB IV-663. Konolfingen – Oberhasli 1831-1872.

BB XIII A-219. Prozentualrechunungen und Zusammenstellungen aus den Volkszählungen von 1818, 1837, 1846, 1850, 1860, s.d.

BB XIII A-222. Statistik. Allgemeines. 19. Jahrhundert, s.d.

BB XIII A-223. Volkszählung. Allgemeine Akten. 19. Jahrhundert, s.d.

Lagerbücher Bezirk Moutier vol. 415/1050, 1834 et suite, communes de Bévilard, Tavannes et Sornetan, vol. 415/1071, 1834 et suite, Gemeinde Tavannes: Lagerbuch der Kirchgemeinde et vol. 415/1052, Kontrolle der Schatzungs- und Versicherungssumme.

Bibliographie

BONANOMI, L.; CHEVALIER, G.; BABEY, M. *Nos fermes jurassiennes, quel avenir?* Delémont 1987.

CHEVALIER, G.; WESPI, M. Réhabilitation de l'habitat rural jurassien. *EPFL.* 6, 1983, pp. 23-77.

CHOFFAT, A.; JUBIN. A. C. Une ferme disparue. L'Hôtâ. 2, 1979, pp. 3-9.

CRÉLEROT, Pierre; JUILLET, Germain; VAUCHER, Frank. *Cormoret. Un village raconte son histoire,* 1994, 184 p.

GSCHWEND, Max. *Schweizerbauten.* Baudokumentation. AXZ, 1986.

GSCHWEND, Max. *Schweizer Bauernhäuser. Material, Konstruktion und Einteilung.* Berne 1983, 2e édition.

GSCHWEND, Max. *Bauernhäuser im Hochjura – Maisons rurales dans le Haut-Jura.* Schweizerische Baudokumentation. AXZ 110, 1986, 12 p.

Le Journal du Jura, hebdomadaire, Porrentruy, 1817-1837.

KURMANN, Fridolin; MATTMÜLLER, Matthias; SCHLUCHTER, André. *Die Bevölkerung der Schweiz um 1800: eine Auswertung der helvetischen Volkszählungen von 1798 und anderer zeitnaher Erhebungen, mit Einbezug der Bevölkerungsentwicklung bis 1980. Studien Amtliche Statistik der Schweiz.* Bundesamt für Statistik, Berne 1988. 91 p. + 4 cartes.

LAUBSCHER, Otto. *Die Entwicklung der Bevölkerung im Berner Jura insbesondere seit 1850.* Weinfelden, 1945, IV + 179 p.

PFISTER, Christian. *Im Strom der Modernisierung. Bevölkerung, Wirtschaft und Umwelt im Kanton Bern* 1700-1914. Berne, 1995, 453 p.

Registre foncier de Courtelary (RFC): Lagerbücher, paroisse de Tramelan, vol. 509, 1816-1834 et vol. 519, 1838-1881.

RFC: Lagerbücher, commune de Tramelan-Dessous, vol. 531, 1882-1890 et vol. 535, 1890-1916.

ROSSEL, Virgile. Sorbeval. Roman jurassien. Tramelan, 1991, réédition de l'œuvre parue en 1925, 126 p.

TISSOT, A. *Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds. La maison du « Cernil sur les Sautiers » 5.* Les Eplatures-grises, près de La-Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds, s.d.

VIVIEN, Jacqueline. *La ferme jurassienne en pays neuchâtelois.* Neuchâtel, 1975, IV + 35 p.

Les photos ont été réalisées par l'auteure de 1995 à 1998.